Grandson
MUNICIPALITÉ

Préavis au Conseil communal

Création d'une Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) au Collège du Jura (Bâtiment B)

No 711

Municipalité

Monsieur Laurent Mudry, Municipal

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 26 octobre 2026

Table des matières

1. Préambule

2. Contexte et besoins en matière d'accueil parascolaire

3. Description du projet

4. Description des travaux prévus

5. Planning

6. Aspects financiers

7. Conclusions

1. Préambule

La Fondation d'Accueil des Enfants de Grandson et Environs (FAdEGE) fait face à une demande soutenue en matière d'accueil parascolaire. Elle exploite actuellement deux UAPE sur le territoire de Grandson, offrant une capacité totale de 72 places pour les enfants de la 1P à la 6P.

Les locaux occupés par ces deux structures présentent aujourd'hui plusieurs limites, tant en matière de conformité que de conditions d'accueil et de travail.

Le présent préavis vise à solliciter un crédit d'investissement pour la création d'une UAPE de 84 places au Collège du Jura (bâtiment B). Le projet permettra de regrouper les deux structures existantes dans des locaux communaux adaptés, d'améliorer les conditions d'accueil et de créer 12 places supplémentaires, tout en valorisant des surfaces actuellement inutilisées.

2. Contexte et besoins en matière d'accueil parascolaire

Actuellement à Grandson, la FAdEGE exploite deux structures d'accueil parascolaire :

- UAPE l'Apresscool (Rue Haute 18) : elle accueille les enfants de 1P et 2P avec une capacité de 24 places.
- UAPE La Grignotte (Eglise catholique de Grandson) : elle accueille les enfants de 3P à 6P avec une capacité de 48 places.

A cela s'ajoute l'UAPE des Tuileries, d'une capacité de 24 places.

2.1 Apresscool

La FAdEGE loue cet espace à une régie privée. Cette structure fonctionne dans un appartement qui a été adapté aux besoins de l'accueil de jour. L'autorisation d'exploiter actuelle est valable jusqu'en juillet 2028. Lors de la dernière visite d'inspection du Service cantonal de l'accueil de jour des enfants (SCAJE), il a été signalé qu'il manquait un WC pour les adultes. En effet, pour 24 places il faut deux WC pour les enfants. C'est effectivement le cas à la rue Haute 18, mais les adultes doivent appliquer un protocole de nettoyage « admis jusqu'à l'échéance de la présente autorisation » pour leur utilisation. Dès août 2028, l'absence d'un WC pour les adultes entraînerait la diminution de la capacité d'accueil de la structure.

La cuisine de l'Apresscool présente des dimensions insuffisantes pour répondre de manière satisfaisante aux besoins de la structure.

Le bureau de la responsable est partagé avec l'équipe éducative pour les pauses et le travail de l'équipe éducative.

2.2 La Grignotte

Cette structure fonctionne actuellement dans les locaux de la salle de paroisse de l'église catholique de Grandson, présentant un état de vétusté avancé et ne répondant plus de manière satisfaisante aux besoins de l'accueil parascolaire. Les WC et la cuisine ont été aménagés dans la partie de l'abri PC de ce bâtiment. L'autorisation d'exploiter actuelle est valable jusqu'en juin 2028.

Lors de la dernière visite du SCAJE, il a été signalé qu'il manquait un WC pour les adultes. En effet, pour 48 places il faut quatre WC. La FAdEGE a transformé deux douches de l'abri PC en WC en 2020 pour pouvoir répondre aux exigences du nombre de WC. La création d'un cinquième WC, destiné au personnel, n'a toutefois pas été possible pour des raisons techniques.

Un autre point soulevé par les dernières visites du SCAJE est le manque d'un bureau fermé pour la responsable et d'une salle de pause et de travail fermée, pour l'équipe éducative. Actuellement, la responsable de structure travaille au cœur de la structure, dans la salle où les enfants évoluent.

L'insonorisation de la pièce a également été pointée comme élément non conforme. La salle est une grande pièce qui ne peut pas (ou très difficilement) être cloisonnée. En présence des 48 enfants, le niveau sonore constitue une gêne importante pour les enfants comme pour le personnel. Il est à relever qu'en janvier 2026, six familles ont arrêté leur contrat car leur enfant se plaignait du bruit. Cette baisse de fréquentation a certes été bénéfique pour les enfants qui continuent à fréquenter la structure, mais met en évidence le fait que la Grignotte ne répond plus aux besoins des familles. Ce cas de figure est contraire à la mission de la FAdEGE, qui est de favoriser la conciliation de vie familiale et professionnelle.

Les points susmentionnés mettent en évidence non seulement les conditions dans lesquelles sont accueillis les enfants, mais également les conditions de travail du personnel de la FAdEGE. Le personnel a fait preuve d'une importante capacité d'adaptation mais a démontré, lors de visites sur site, qu'il était difficile de travailler correctement dans les locaux actuels.

2.3 Fonctionnement des structures

Les UAPE sont ouvertes les cinq jours de la semaine et durant les vacances scolaires. Toutes les structures d'accueil de la FAdEGE sont fermées deux semaines à Noël, une semaine à Pâques et trois semaines en été.

La journée est partagée par périodes d'accueil :

- **P1**: accueil du matin de 7h à 8h30 avec le petit déjeuner pris dans la structure et l'accompagnement des enfants à l'école (surtout pour les 1P-2P, toute l'année) ;
- **P2**: accueil du matin de 8h30 à 11h le mercredi pour les 1P, qui ont congé le mercredi (matin et après-midi) ;
- **P3**: accueil pour le repas de midi, de 11h à 14h, avec l'accompagnement des trajets (école-UAPE-école), la prise des repas et les activités durant cette période ;
- **P4**: accueil de l'après-midi de 14h à 15h30, surtout pour les 1P (lu,je,ve) et les 2P (ma). Le mercredi tous les degrés scolaires (1P à 6P) sont accueillis ;
- **P5:** accueil de l'après-midi après la fin de l'école de 15h30 à 18h30.

Dès août 2027 l'accueil se fera de 6h30 à 18h30 afin de permettre une réelle conciliation vie familiale et professionnelle pour les parents qui ont un trajet professionnel important.

Les effectifs annuels se basent sur le nombre d'enfants inscrits à midi (P3) à chaque rentrée scolaire depuis 2021. Il s'agit de la tranche horaire la plus sollicitée. Durant deux ans, la FAdEGE a dépassé ce nombre maximal, avec l'accord du SCAJE, afin de ne pas porter préjudice aux familles. Cette dérogation ne pouvait pas excéder deux années consécutives.

2.4 Collège du Jura (bâtiment B)

Le Collège du Jura (Jura B) a été réaffecté en établissement primaire à la rentrée 2016. Cette réaffectation a eu pour conséquence que certains locaux tels que les salles spécifiques comme les salles de travaux manuels (bois et métal), la cuisine ou la salle de dessin, ne sont plus nécessaires à l'enseignement dans leur affectation initiale.

La création d'une nouvelle UAPE dans les locaux disponibles de Jura B répond ainsi à un besoin identifié et exprimé par la FAdEGE et s'inscrit dans la volonté de la Municipalité de développer une offre d'accueil adaptée aux besoins actuels et futurs de la population.

Elle permettrait également de renforcer la cohérence entre les différents dispositifs d'accueil existants et de proposer une solution de proximité pour les enfants fréquentant le Collège du Jura.

2.5 Développement des besoins dans le futur

Le projet présenté dans le présent préavis répond aux besoins identifiés à ce jour par la FAdEGE, tant en matière de demande actuelle que de perspectives d'évolution à court et moyen termes.

La Commune de Grandson connaît toutefois des perspectives de développement urbanistique importantes, avec notamment plusieurs projets de nouveaux quartiers. À ce stade, il demeure difficile d'en mesurer précisément les conséquences sur les besoins futurs en accueil parascolaire, la composition des ménages qui s'y installeront étant encore inconnue.

Une actualisation des projections démographiques est actuellement en cours. Elle permettra d'affiner les perspectives d'évolution de la population scolaire et, par conséquent, d'anticiper les éventuels besoins complémentaires en matière d'accueil parascolaire.

Le présent projet constitue ainsi une réponse adaptée aux besoins actuellement connus, sans pour autant prétendre couvrir l'ensemble des besoins qui pourraient découler du développement futur de la Commune.

3. Description du projet

Le projet consiste à transformer et à aménager les locaux existants afin de remplacer les UAPE actuelles « La Grignotte » et « L'Apresscool ».

Il est à noter que ces unités d'accueil offrent des espaces de détente et de jeux, mais également des prestations d'aide aux devoirs et des activités encadrées par des professionnels de l'enfance. Véritable relais des parents qui travaillent, elles aident les enfants à grandir et à se développer en communauté.

La capacité d'accueil prévue est de 84 places, ce qui permet une augmentation de 17% de la capacité d'accueil à savoir douze places. Les élèves qui y seront accueillis fréquentent les classes de la 1P (dès 4 ans) à la 6P (jusqu'à 10 ans).

L'organisation de la structure sera assurée dans le respect des exigences applicables aux structures d'accueil parascolaire, notamment en matière d'encadrement, de sécurité, de locaux et de conditions d'accueil. L'entier du projet a été élaboré et validé en collaboration avec la FAdEGE, qui connait les contraintes législatives et normes relatives à l'exploitation d'une structure d'accueil. Le SCAJE a également été consulté durant la phase d'élaboration du projet.

Le projet prévoit les espaces suivants :

Rez supérieur (dédié à l'accueil des enfants) :

- espaces d'accueil et de vie ;
- espaces pour les repas ;
- espaces dédiés aux activités ;
- espace de repos;
- locaux sanitaires ;
- locaux de rangement et locaux nécessaires au personnel encadrant.

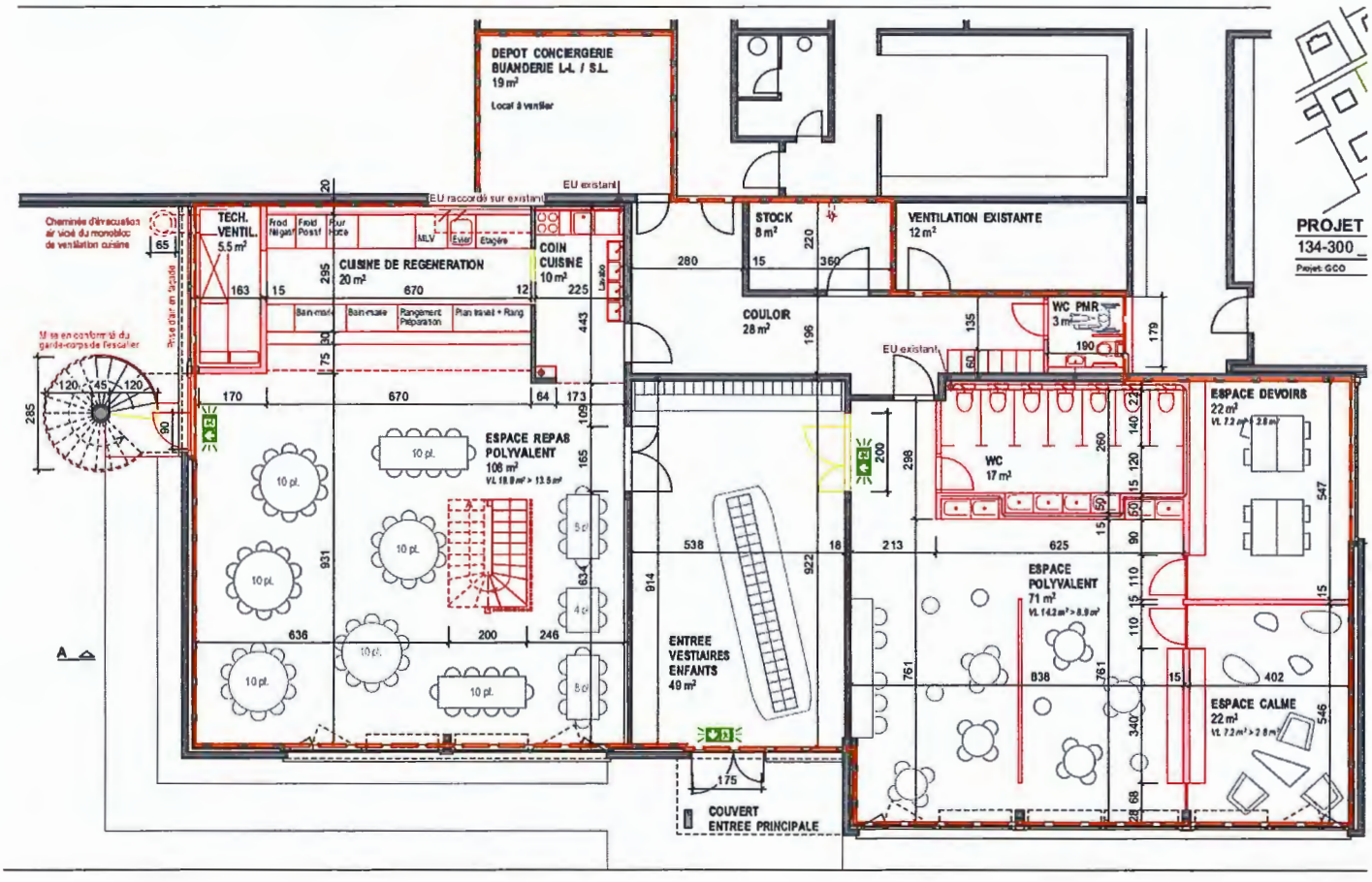

1er étage (locaux administratifs, réservés au personnel) :

- bureaux nécessaires au bon fonctionnement de la structure (direction et éducateurs) ;
- salle de réunion ;
- réfectoire pour le personnel de la FAdEGE.

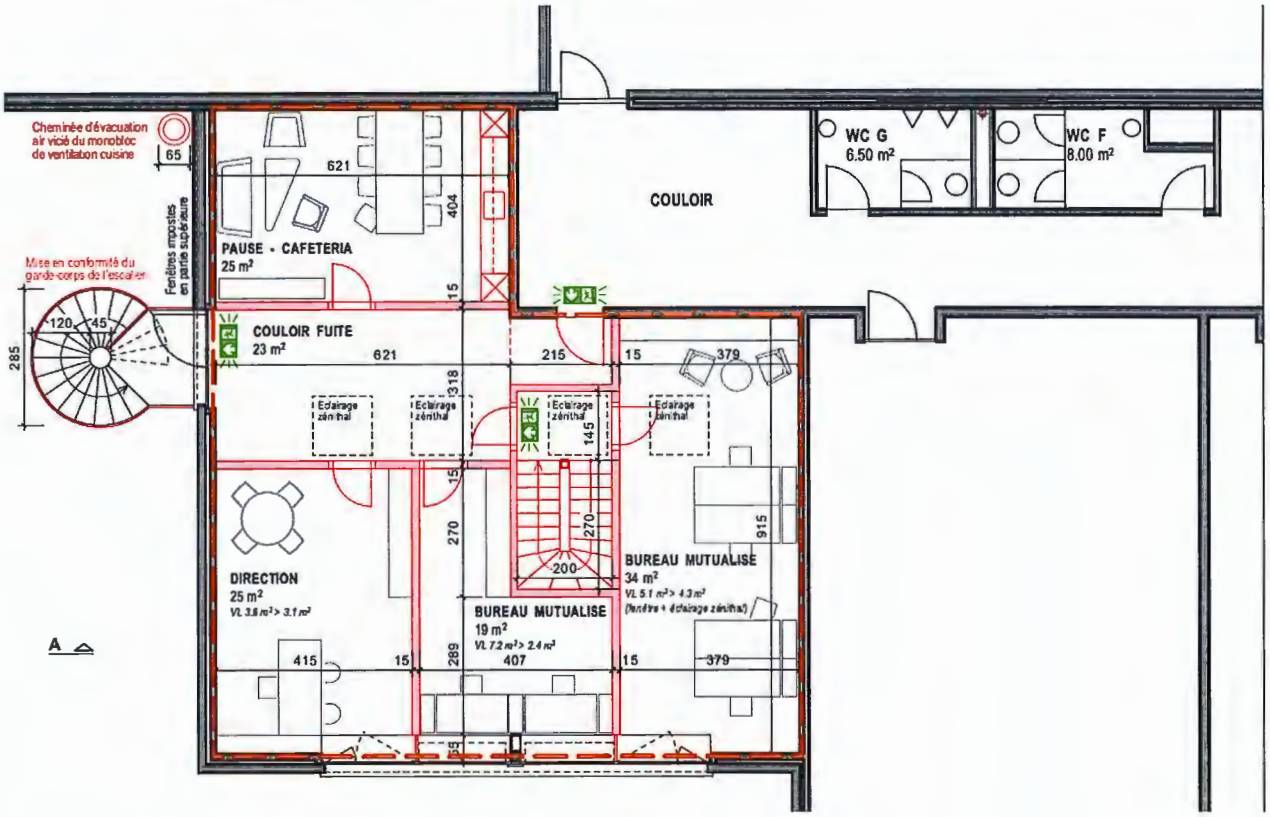

Extérieurs :

- rampe d'accès pour personne à mobilité réduite (PMR) ;
- accès pour la livraison des repas et matériel nécessaire au bon fonctionnement de la structure.

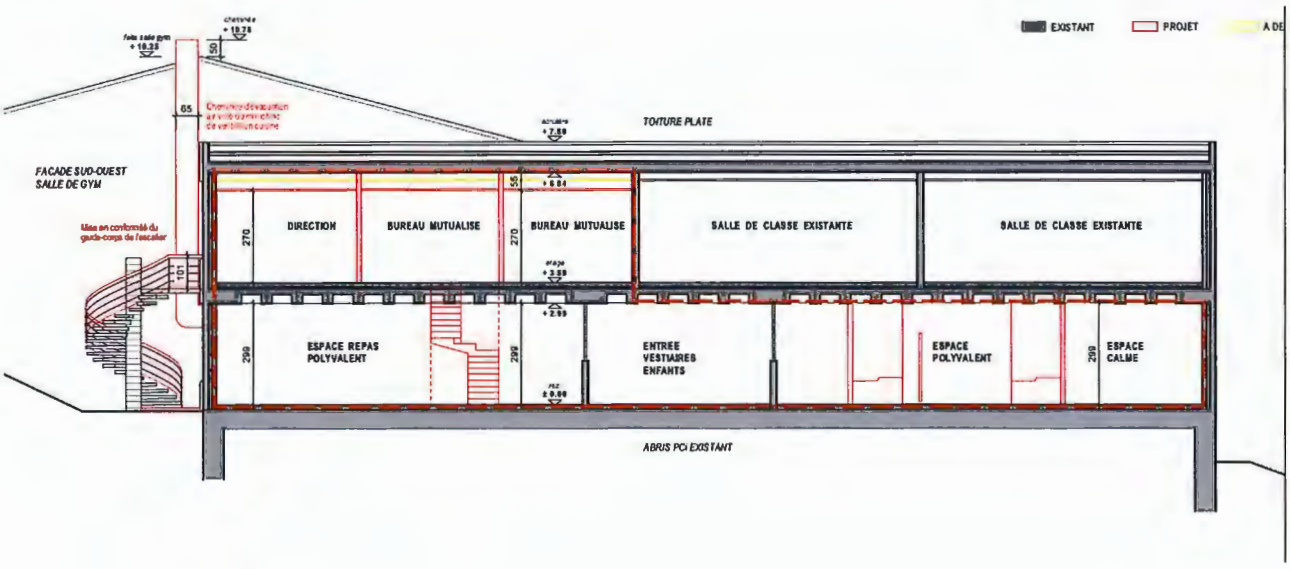

4. Description des travaux prévus

La configuration des locaux existants constitue une base favorable à l'implantation de la future UAPE. Leur réaffectation nécessite toutefois plusieurs interventions destinées à adapter les espaces aux besoins de l'accueil parascolaire et à satisfaire aux exigences techniques et réglementaires applicables.

- création d'un vestiaire à l'entrée de la structure ;
- travaux de séparation et d'aménagement des espaces ;
- aménagement d'une cuisine de régénération ;
- création de blocs sanitaires, WC PMR et WC réservé au personnel de la FAdEGE ;
- aménagement d'un escalier intérieur ;
- aménagement d'un local en dépôt pour la conciergerie de la FAdEGE ;
- mise en conformité des installations :
    - mise en conformité incendie, notamment les sorties de secours et l'intégration de porte de résistance EI30 ;
    - adaptations chauffage/ventilation/sanitaire/électricité ;
    - adaptation des accès.
- En outre, il est à noter que les éléments suivants non chiffrés dans le présent préavis seront à charge de la FAdEGE :
    - aménagement et équipement des espaces destinés aux enfants ;
    - acquisition du mobilier et du matériel nécessaires à l'exploitation ;
    - déménagement des structures en place et mise en exploitation de l'UAPE.

5. Planning

Afin de disposer d'un projet suffisamment abouti avant de solliciter le crédit de réalisation, la Municipalité a engagé les études nécessaires à l'élaboration du dossier de mise à l'enquête.

Sous réserve de l'octroi du crédit par le Conseil communal et du bon déroulement des étapes préparatoires, les travaux pourraient être réalisés au printemps et durant l'été 2027, en vue d'une ouverture de la nouvelle UAPE à l'automne 2027.

Ce calendrier demeure prévisionnel et dépend notamment des résultats des appels d'offres, des éventuelles contraintes techniques et de la coordination des entreprises.

Le planning du projet est le suivant :

Etape du projet	Date
Phase 1 – Planification stratégique : 2 mois	
Formulation du besoin par la FAdEGE et rédaction d'un cahier des charges pour un avant-projet / étude de faisabilité	08.2025
Phase 2 – Avant-projet et projet : 14 mois	
Etude de faisabilité et analyse du site	11.2025
Elaboration des variantes possibles et estimation des coûts (avant-projet)	12.2025
Elaboration du projet	06.2026
Elaboration de la mise à l'enquête	09.2026
Délivrance du permis	Automne 2026
Dépôt du préavis	Automne 2026
Phase 3 – phase préparatoire pour l'éxécution : 4 mois	
Validation du crédit par le Conseil communal	10.12.2026
Elaboration et finalisation du projet (opérationnelle)	31.01.2027
Appels d'offres / adjudications	Printemps 2027
Réalisation des travaux 6 mois	
Réalisation des travaux	Printemps/été 2027
Aménagement (mobilier et matériel)	Eté/automne 2027
Mise en service de l'UAPE	Automne 2027

6. Aspects financiers

6.1. Coûts du projet

Les coûts des travaux ont été estimés par le bureau d'architectes CP2G, mandaté en phase d'avant-projet et de projet. Des offres précises ont été demandées pour les postes les plus conséquents, notamment l'aménagement de la cuisine de régénération, la ventilation et la fourniture des appareils sanitaires.

La création d'un escalier intérieur reliant le rez supérieur au premier étage est envisagée afin de faciliter les déplacements du personnel entre les différents espaces de la structure. La faisabilité technique de cet aménagement reste toutefois conditionnée à des investigations complémentaires, qui ne pouvaient raisonnablement être entreprises au stade actuel du projet. Une estimation prudente a dès lors été intégrée au budget. Si les contraintes techniques ou financières devaient rendre cet aménagement disproportionné, il pourrait être abandonné sans remettre en cause le fonctionnement de l'UAPE, les accès existants constituant une solution alternative.

CFC 2 - Bâtiment		**796 000**
112	Démolition	25 000
211	Maçonnerie, y. c. escalier**	57 000
221.2	Menuiserie extérieure	13 000
228	Protections solaires	6 000
230	Installations électriques*	63 000
236	Protection incendie	5 000
240	Installation de chauffage**	28 000
244	Installation de ventilation**	72 000
250	Installations sanitaires**	54 000
258	Installations cuisine**	72 000
271	Plâtrerie*	45 000
272	Serrurerie	8 000
273	Menuiserie**	78 000
281.6	Carrelages et faïences	20 000
281.7	Revêtement sols Bois – PVC*	50 000
283	Faux plafonds*	50 000
285	Peinture intérieure*	15 000
287	Nettoyage	5 000
291	Architecte et direction de travaux	100 000
292	Ingénieur civil	5 000
294	Ingénieur CVCR	18 000
298	Ingénieur AEAI	7 000
CFC 6. – Frais secondaires		**8 000**
512	Taxes énergie	5 000
524	Frais de reproduction et débours	1 000
531	Assurance chantier	2 000
CFC 8 – Réserves		**46 000**
810	Divers et imprévisibles	40 000
	Arrondi	6 000
	TOTAL TTC	**850 000**

* postes ayant fait l'objet de demande d'offre indicative durant l'avant-projet
**postes ayant fait l'objet de demande d'offre indicative, mise à jour durant la phase projet

6.2. Subventions cantonales, fédérales ou participations de tiers

Aucune subvention n'a été identifiée pour l'exécution de ce projet.

6.3. Incidence sur le budget de fonctionnement (hors amortissement)

Les travaux prévus par le présent préavis auront les incidences suivantes sur les futurs budgets de fonctionnement.

Revenus

La mise à disposition des locaux à la FAdEGE fera l'objet d'un bail à loyer pour local commercial d'une durée de 10 ans. Le loyer envisagé, discuté avec la Fondation, est fixé sur une base de CHF 100.–/m² et par an. Pour une surface de 508 m², il représente un revenu locatif annuel de CHF 50'800.-.

À titre de comparaison, la FAdEGE verse actuellement un montant annuel total de CHF 26'400.- pour la location des deux structures existantes auprès de propriétaires tiers.

Le projet permettra de regrouper ces activités dans un bâtiment communal et de générer un revenu locatif pour la Commune. Les modalités précises de location, notamment la répartition des charges et des responsabilités d'entretien, seront précisées dans le contrat de bail, selon les droits et usages locatifs en vigueur.

Dépenses

L'ouverture de la nouvelle UAPE entraînera une hausse de la participation de la Commune au fonctionnement du secteur parascolaire de la FAdEGE. Sur la base des comptes 2025, la part de Grandson s'élève à 28.5%. Le coût supplémentaire est estimé à environ de CHF 7'000.- par année, sous réserve de l'obtention d'une éventuelle subvention par la Fondation.

6.4 Durée d'amortissement

Conformément à la règlementation MCH2, la durée d'amortissement est fixée à 30 ans. L'amortissement débutera l'année suivant la mise en service de l'immobilisation. Selon le planning établi, il devrait être porté au budget dès 2028.

Le tableau ci-dessous présente les incidences annuelles estimées du projet sur les futurs budgets de fonctionnement.

Compte	MCH2	Objet	Montant
3541.503.2	**21701.5040.26711**	**Création UAPE Jura B**	**850'000**
		Durée d'amortissement	30 ans
3541.331	21701.3300.00	Amortissement annuel futurs budgets	28'300
3541.427.10	21701.4612.00	Loyers	-50'800
3541	**21701**	**Revenus nets**	**-22'500**
712.352.2	54500.3612.00	Parts aux communes, ass. Intercom. - RAdEGE	7'000
Global		**Estimation incidence nette futurs budgets**	**-15'500**

6.5 Incidence sur le budget d'investissement

La dépense, estimée à CHF 850'000.-, sera portée au compte d'investissement 3541.503.2 (MCH2 : 21701.5040.26711).

6.6 Financement

La dépense sera financée par la trésorerie générale et, si nécessaire, par le recours à l'emprunt. La Municipalité sollicite dès lors l'autorisation d'emprunter, à concurrence de CHF 850'000.-, dans la mesure nécessaire au financement du crédit. En cas d'emprunt de CHF 850'000.- sur une année complète, les charges financières s'élèveraient à CHF 13'000.- sur la base d'un taux de 1,5 %. Le montant effectif dépendra de la somme empruntée, de la date de mise à disposition des fonds et du taux obtenu. L'emprunt éventuel respecterait le plafond d'endettement communal.

7. Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON

vu — le préavis no 711 relatif à la Création d'une Unité d'Accueil Pour Ecoliers au Collège du Jura (Bâtiment B) ;

entendu — les rapports de la Commission chargée d'étudier cet objet et de la Commission des finances ;

considérant — que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e :

Article 1 : **d'accorder** à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 850'000.- pour financer la création d'une Unité d'Accueil pour Ecoliers (UAPE) au Collège du Jura (Bâtiment B) ;

Article 2 : **de financer** cette dépense par la trésorerie générale et si nécessaire par le recours à l'emprunt, et **d'autoriser** la Municipalité à contracter à cet effet un emprunt jusqu'à concurrence de CHF 850'000.-, aux conditions les plus favorables du moment.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic — Le Secrétaire

Antonio Vialatte — Eric Beauverd

MUNICIPALITÉ DE GRANDSON